

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE MÉGANTIC  
MRC DES APPALACHES  
MUNICIPALITÉ DE BEAULAC-GARTHBY**

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de Beaulac-Garthby, dans le Comté de Mégantic, de la Municipalité régionale de Comté des Appalaches tenue mercredi 20 décembre 2023, Centre des Loisirs situé au 3 rue St-François à Beaulac-Garthby à 18 heures et 30 minutes, à laquelle sont présents :

Monsieur Gilles Drolet, maire

Siège #1 - Johane Patenaude  
Siège #2 - Jean-Guy Levasseur  
Siège #3 - Lise Bernier  
Siège #4 - Christina Pinard  
Siège #5 - France Jutras  
Siège #6 - Manon Jolin

Est/sont absents:

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Gilles Drolet. Monsieur Claude Lebel, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Beaulac-Garthby, assiste à la réunion et agit à titre de secrétaire de celle-ci. Madame Karine Rouleau assiste également à la présente séance à titre de secrétaire administrative.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE**

Monsieur le maire Gilles Drolet constate le quorum. La séance est ouverte par le mot de bienvenue de monsieur Drolet adressé à tous les conseillers(ères) et personnes présentes. La convocation a été faite selon les dispositions du code municipal et dans les délais prescrits par celui-ci.

23-12-8049

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - Adoption du budget de la Municipalité de Beaulac-Garthby pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024
- 4 - Adoption du plan triennal 2024, 2025, 2026
- 5 - Période de questions sur les sujets ci-hauts mentionnés uniquement
- 6 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Mme Lise Bernier  
Appuyée par Mme France Jutras

Il est résolu,

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

**Ont voté en faveur:**

**Ont voté contre:**

Johane Patenaude  
Jean-Guy Levasseur  
Lise Bernier  
Christina Pinard  
France Jutras  
Manon Jolin

En faveur: 6  
Contre: 0

**Adoptée à l'unanimité**

23-12-8050

**3 - Adoption du budget de la Municipalité de Beaulac-Garthby pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont supervisé l'élaboration du budget 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit déposer un budget équilibré pour l'exercice financier 2024 avant le 31 décembre 2023 conformément aux dispositions du code municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** ce budget vise à répondre au mieux aux besoins de l'ensemble des citoyens et citoyennes de la municipalité de Beaulac-Garthby;

Sur proposition de Mme Lise Bernier  
Appuyé par Mme France Jutras

Il est résolu,

**QUE** la municipalité de Beaulac-Garthby adopte le budget pour l'exercice financier 2024 au montant de 3 382 322 \$ tel que déposé dans les documents remis aux membres du Conseil.

**REVENUS**

Taxes sur la valeur foncière	1 907 500 \$
Autres taxes	670 020 \$
Règlements d'emprunt	156 735 \$
Paiements tenant lieu de taxes	20 167 \$
Transferts	185 720 \$
Autres revenus	276 100 \$
Appropriation au surplus	166 080 \$
<b>TOTAL:</b>	<b>3 382 322 \$</b>

## DÉPENSES

Administration	777 723 \$
Sécurité publique	536 518 \$
Travaux publics	573 810 \$
Hygiène du milieu	616 545
Aménagement du territoire	199 666 \$
Loisirs et culture	239 325 \$
Financements	156 735 \$
PTI total (2024)	282 000 \$
<b>TOTAL:</b>	<b>3 382 322 \$</b>

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

### Ont voté en faveur:

Johane Patenaude  
Lise Bernier  
France Jutras  
Gilles Drolet

En faveur: 4  
Contre: 3

### Ont voté contre:

Jean-Guy Levasseur  
Christina Pinard  
Manon Jolin

**Adoptée à la majorité**  
**Le maire ayant voté**

23-12-8051

### 4 - Adoption du plan triennal 2024, 2025, 2026

**CONSIDÉRANT QUE** le plan triennal d'immobilisation fait l'objet d'une projection jusqu'en 2026;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs projets doivent faire l'objet de subventions;

**CONSIDÉRANT QU'**à cette fin une planification est nécessaire;

Sur proposition de Mme France Jutras  
Appuyé par Mme Johane Patenaude

Il est résolu,

**QUE** la municipalité de Beaulac-Garthby adopte le plan triennal d'immobilisation pour les années 2024 à 2026 inclusivement au montant de 14 972 698 \$.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

**Ont voté en faveur:**

Johane Patenaude  
Jean-Guy Levasseur  
Lise Bernier  
France Jutras

**Ont voté contre:**

Christina Pinard  
Manon Jolin

En faveur: 4  
Contre: 2

**Adoptée à la majorité**

**5 - Période de questions sur les sujets ci-hauts mentionnés uniquement**

Le maire et les conseillers répondent aux questions des citoyens présents.

23-12-8052

**6 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de Mme Lise Bernier, appuyé par Mme Johane Patenaude, il est résolu de lever la séance à 19h07.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

**Ont voté en faveur:**

Johane Patenaude  
Jean-Guy Levasseur  
Lise Bernier  
Christina Pinard  
France Jutras  
Manon Jolin

**Ont voté contre:**

En faveur: 6  
Contre: 0

**Adoptée à l'unanimité**

---

Gilles Drolet  
Maire

---

Claude Lebel  
Directeur général, greffier-trésorier

Je, Gilles Drolet, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.